



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Mod DOC 19.01

Réservé
au
Moniteur
belge



21132233

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

28 OCT. 2021

Le Greffier
Greffier

N° d'entreprise : **0451 569 939**

Nom

(en entier) : **L'AIGLON**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Nivelles 56 à 7181 Arquennes (Seneffe)**

**Objet de l'acte : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS AU TRENTE ET UN DECEMBRE
DEUX MILLE VINGT - DECHARGE**

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES ANNUELS.

L'assemblée générale aborde l'examen des comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, passe en revue les différentes rubriques des bilans, des comptes de résultats et des annexes et discute les comptes annuels. Un exemplaire des comptes annuels demeurera ci-annexé. Les comptes annuels sont approuvés.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée, par un vote spécial, donne décharge pleine et entière à l'administrateur non statutaire, monsieur Bernard Jadot, pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice écoulé.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - POUVOIRS.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à l'organe d'administration pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).